

Mangez donc cette pomme !

Postulat pour une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon

Depuis la nuit des temps, les espaces publics non bâtis des villes ont rempli diverses fonctions utilitaristes ou esthétiques. Quand on y réfléchit, les échanges sociaux et commerciaux viennent tout de suite à l'esprit. Ceux-ci perdurent, mais d'autres fonctions sont apparues ou ont disparu. Il fut un temps, avant l'avènement des déchets faits de matériaux non recyclables, où les gens jetaient leurs restes de cuisine ou le contenu de leurs pots de chambre dans la rue ou dans un terrain vague à proximité de leurs habitations. Depuis lors, les collectivités publiques organisent le ramassage de ces déchets pour le plus grand bénéfice de leurs administrés. Entre-temps, les terrains vagues sont devenus des parcs publics, des lieux de délasserment. Au début, les parcs avaient beaucoup de surfaces en dur et une arborisation de hautes tiges bien rectilignes. Par-ci, par-là, quelques pots contenaient des plantes à fleur. Mais pour l'essentiel, ces parcs avaient un aspect très minéral et n'autorisait que les fonctions sociales de promenade ou de jeu sur une surface dur. Les gens avaient l'interdiction de fouler les rares surfaces engazonnées. Depuis quelques quarante ans, les parcs paysagers autorisent les habitants des villes à fouler l'herbe et même de s'y étendre. Néanmoins, les plantes, les arbres, arbustes et les fleurs de ces parcs n'ont qu'une fonction esthétique. Cela fait aussi quelques années que certaines personnes et certaines villes s'intéressent à la valeur écologique des parcs et cherchent à en améliorer la performance de ce point de vue.

Si aujourd'hui les parcs et avenues publics reflètent largement une société qui exprime des valeurs hédonistes, il n'en fut pas toujours ainsi. Pour les plus anciens d'entre nous, le terme d' « Anbauschlacht » n'est pas tout à fait inconnu. Pendant la seconde guerre mondiale, la Suisse, entourée de pays en guerre, devait nettement augmenter son degré d'auto-provisionnement en nourriture afin d'éviter la famine dans la population. En 1940, le gouvernement fédéral avait lancé le Plan Wahlen ; ce plan prévoyait l'implantation de productions agricoles sur toutes les surfaces cultivables. Même les parcs publics des villes furent mis à contribution avec des champs de pommes de terre plantés à la place du gazon. Même si le plan avait des objectifs politiques divers et ne fut que partiellement mis en œuvre il permit à la Suisse d'augmenter son niveau d'auto-ravitaillement de 52 à 59%¹.

Demande du postulat

Avec ce souci d'autosuffisance alimentaire en tête, les groupes soussignés proposent que dans les espaces publics tels que les parcs publics, les préaux des écoles et les surface libres le long des voies de circulation, la ville de Nyon plante des arbrisseaux, arbustes et plantes grimpantes portant des fruits comestibles. Pour ce faire, le Service des Espaces verts et forêts, lors de ces—nouvelles plantations et renouvellements de plantes, est invité à planter davantage de fruitiers indigènes ou exotiques sur le domaine public. Dans le meilleur des cas, ces arbres ne devraient pas engendrer davantage de travail de maintenance de la part du service qu'actuellement. Une fois que ces arbres porteront des fruits, les habitants de la ville ainsi que les visiteurs de passage pourront les cueillir pour leur consommation personnelle². Afin d'éviter toute inquiétude ou doute de la part des cueilleurs, les arbres devront être soignés selon les principes de la culture biologique et ne pas être traités par des produits phytosanitaires de synthèse.



Motivations

Le présent postulat poursuit plusieurs ambitions :

Outre d'améliorer quelque peu le taux d'auto-provisionnement en nourriture de la population de la Ville de Nyon en cas de périodes de crise, le postulat veut développer l'intérêt des habitants et des visiteurs de passage pour les espaces publics, notamment pour les fruits des arbres.

Dans le panier à commission des personnes à revenus modestes, les fruits et les légumes peuvent représenter un coût important limitant l'achat de ceux-ci. Comme ces personnes ne possèdent pas de terrain cultivable ou ne peuvent planter de vergers dans les jardins familiaux ni aux pieds des immeubles, il serait opportun que ces habitants puissent aussi avoir accès à des fruits de qualité.

¹ Taux global d'auto-provisionnement de la Suisse est aujourd'hui autour de 56% Alors que les produits laitiers indigènes couvrent 100% de nos besoins, nous importons plus de la moitié des légumes et près des trois-quarts des fruits que nous consommons. Source : Agence d'information agricole romande 2013.

² Les arbres et arbustes peuvent nécessiter plusieurs ou de nombreuses années avant de porter des fruits en quantités appréciables, d'où la nécessité d'être prévoyant et les planter dès maintenant.

Pour toutes sortes de raisons pratiques et commerciales, le commerce offre peu de diversité d'espèces et de variétés sur le marché. Une production publique diversifiée et originale peut permettre à la population d'explorer des goûts et de saveurs nouvelles ou très anciennes. La ville pourrait même aider à conserver de vieilles variétés rustiques qui ne trouvent plus place à la campagne.

L'homme moderne a largement oublié les espèces ou les variétés autrefois consommées telles que les aubépines ou encore le mûrier. L'homme moderne a également oublié comment les préparer, les conserver et les consommer. Qui sait encore que l'on peut manger le fruit de certaines variétés du chêne vert ? Peut-être qu'un jour, dans la redécouverte de ces plantes comestibles, nous y trouverons même l'arbre de la connaissance, le fruit défendu du Jardin d'Eden.

La récolte de fruits d'une allée arbres pourrait même être l'occasion pour un quartier de se retrouver pour un moment de partage lors d'une fête des récoltes ou de soins aux arbres.

Il existe même plusieurs études étrangères indiquant que l'arborisation d'une ville aide à réduire plusieurs formes de criminalité.

Le fait de planter des fruitiers dans les villes n'est pas nouveau et remonte au moins à plusieurs siècles. Des villes replantent aujourd'hui des fruitiers en libre accès sur leur territoire. La ville de Strasbourg, par exemple, a entamé une campagne de plantation d'arbres fruitiers en accès libre sur tout le territoire municipal. Plusieurs villes nord-américaines ou anglaises ont vu fleurir des initiatives privées ou publiques pour créer des vergers en ville. Au sud de chez nous, nous connaissons les orangers amers plantés dans les rues des villes méditerranéennes. Avec ces fruits, il nous est possible de faire de la confiture à l'orange de Séville chère aux Anglais.

Toutefois, ces dernières décennies, les fruits ont largement disparu des espaces publics et des jardins privés. A croire que le fruit est devenu défendu en ville.

Pourtant, Nyon plante depuis quelques années des fruitiers sur le parking de la Duche, pour rappeler les anciens jardins potagers, et des figuiers derrière de la Gare de Nyon. Quelques châtaigniers ont récemment trouvé leur place dans le parc à côté du Musée du Léman. Jusqu'à l'année passée, un figuier sauvage bravait les flots sur une des jetées de la Plage des Trois Jetées. Par-ci, par-là, quelques autres fruitiers existent sur le domaine public.

Ce postulat vise à encourager la réintroduction du fruitier à travers toute la ville et à rendre la plantation plus systématique dans de nouveaux projets de parcs.

Conclusion

Ce postulat peut paraître d'intérêt mineur. En effet, d'ordinaire la vitalité économique de la collectivité ou l'équilibre des finances publiques ont seuls une importance cardinale surtout en période de crise potentielle. Mais cette crise est déjà d'actualité pour certaines personnes et l'équilibre d'une ration alimentaire pour l'être humain est juste vital. Ce postulat veut montrer que la ville peut se prémunir d'une possible restriction alimentaire tout en augmentant l'attrait touristique de la ville. Un des avantages secondaires du postulat seraient d'étendre les connaissances alimentaires des habitants de Nyon, varier la biodiversité des plantes cultivées en ville et améliorer l'ordinaire alimentaire de ceux qui veulent tenter l'aventure du fruit en accès public. Il est grand temps de retrouver la connaissance de ces fruits et de croquer dans la pomme !

Et aussi, ce postulat est utile parce que « *Quo non praestantior alter* »

Comme le postulat demande que les parcs et voies publiques remplissent une nouvelle fonction; à savoir offrir de la nourriture à la population, nous demandons que le Conseil communal le renvoie en commission afin de prendre l'opinion des groupes politiques et préavisier la Municipalité.

Fred Tschuy et Lassaad Réhouma pour le Parti socialiste nyonnais et le Parti des Verts et ouverts de Nyon.